Zeitschrift: Archéologie vaudoise : chroniques
Herausgeber: Archéologie cantonale du Vaud
Band: - (2018)

Artikel: Lausanne - Parc de la Brouette : autopsie d'un cimetière moderne
Autor: Thorimbert, Sophie / Perréard Lopreno, Geneviève
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1047731

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lausanne – Parc de la Brouette Autopsie d'un cimetière moderne

Sophie Thorimbert, Geneviève Perréard Lopreno

Les fouilles récentes menées au cœur de l'ancien cimetière de Saint-Laurent ouvrent une fenêtre riche en renseignements sur les pratiques funéraires du début du 19e siècle et l'attention que les vivants portent à leurs défunts, sur les conditions de vie de la population, ou encore sur l'histoire de la médecine.

→ **Fig. 1**
Plan de la Ville et des Environs de Lausanne, Capitale du Canton de Vaud, 1824. Édité chez Amédée Baatard, Libraire. En bleu : emplacement du cimetière de Saint-Roch ; en orange : localisation de la parcelle acquise par la Municipalité pour y établir le nouveau cimetière de Saint-Laurent. © Archives de la Ville de Lausanne, F1 PG 1824

La mise en souterrain du tronçon du LEB[1] entre Union-Prilly et Chauderon a nécessité le forage d'un puits de 12 m de diamètre et de 40 m de profondeur dans l'emprise du parc de la Brouette. La zone menacée est située à l'emplacement d'un cimetière du 19e siècle **Fig. 1**. Elle a fait l'objet d'une intervention archéo-anthropologique qui s'est déroulée à l'automne 2017 préalablement aux travaux, permettant ainsi la découverte de 57 sépultures bien préservées.

Malgré l'urgence de la fouille, les investigations ont livré de nombreuses informations archéologiques, taphonomiques[2] et anthropologiques qu'il s'agit d'exploiter au mieux. Parmi l'ensemble des données observées, deux aspects frappent immédiatement : d'une part, l'organisation peu conventionnelle des tombes et, d'autre part, la conservation du bois **Fig. 2 et 3**.

L'ouest lausannois en mutation : du parchet de vignes au parc de la Brouette…

À la fin des années 1820, le cimetière de Saint-Roch, qui est rattaché au quartier de Saint-Laurent et à l'église du même nom, est fermé sur ordre des autorités, car il est totalement saturé et sa surface ne peut être agrandie **Fig. 1**. En outre, il a progressivement été enclavé dans la trame urbaine et cette situation va à l'encontre des lois réglementant la gestion des espaces funéraires, édictées au début du 19e siècle (Ribeiro, Lüthi 2010).

Afin de créer un nouveau lieu d'inhumation à l'ouest de la ville, la Municipalité de Lausanne acquiert dans le courant de l'année 1830 un fonds de 756 toises (environ 6800 m²), situé à l'embranchement des chemins de Boston et de Prilly, l'actuelle Avenue d'Échallens. Cette parcelle, qui se trouve alors en dehors de l'agglomération, est vraisemblablement couverte de vignes, comme le sont les terrains alentours. Les travaux d'aménagement débutent l'année suivante sous la direction de l'architecte lausannois Georges Krieg et, selon une note du 28 décembre 1831[3], le cimetière entre en fonction le 1er janvier 1832 (Grandjean 1981, p. 399).

Les autorités ferment cet espace funéraire moins de dix ans après son ouverture, en septembre 1841[4], pour une raison qu'il reste à découvrir (parcelle déjà totalement utilisée, raisons sanitaires liées à la présence permanente d'eau dans le sous-sol ?). Cette décision n'entraîne pas une désaffectation immédiate de l'endroit, qui est maintenu dans son rôle de « lieu de souvenirs » jusqu'en 1872. En revanche, il subit au fil des ans de nombreuses modifications.

En 1855, le tracé de la nouvelle Avenue de Morges passe sur l'ancien cimetière. Personne ne semble s'inquiéter à cette occasion de la présence de sépultures et l'espace funéraire est alors amputé d'environ un tiers de sa surface sur le flanc sud.

Lors de la construction de la gare terminus de la ligne ferroviaire reliant Lausanne à Échallens qui débute en 1872, les dimensions du terrain restent globalement identiques. Mais l'implantation des rails et des bâtiments (gare et entrepôts), prévus de plain-pied avec l'Avenue d'Échallens, requiert un fort apport de remblais soutenus par un mur de terrasse le long de l'Avenue de Morges **Fig. 4**.

À partir de la 2e moitié du 20e siècle, la parcelle est plusieurs fois restructurée, avec au moins deux réductions de sa superficie. Dans une première phase, l'accès ouest du tunnel de Chauderon, ouvert à la circulation en 1964, nécessite la division de l'Avenue de Morges en deux, avec le déplacement de la voie nord dans l'emprise du terrain appartenant à la Compagnie du chemin de fer du LEB. Puis, lors du démantèlement de la gare en 1995, l'emplacement des bâtiments ainsi libéré permet l'élargissement de l'Avenue d'Échallens et le reste de l'esplanade devient un parking. Enfin, celui-ci cède la place en 2003–2004 à un jardin public agrémenté d'une place de jeux, baptisé « Parc de la Brouette » en souvenir du surnom donné au train. À cette occasion, le niveau du terrain est abaissé d'environ 4 m.

Une organisation singulière ou un secteur particulier ?

Ce nouveau cimetière de Saint-Laurent est implanté en dehors de la ville, dans un terrain de forme triangulaire, arborant une déclivité du nord vers le sud. Dans le secteur investigué, l'espace funéraire est organisé selon une trame régulière, avec un système de tranchées longitudinales, préféré à celui de fosses distinctes. Toutefois, le caractère individuel des sépultures n'est pas remis en cause, car chaque défunt est inhumé dans son propre contenant. La séparation des tombes était très certainement assurée par des planches de coffrage placées verticalement aux deux extrémités, du moins jusqu'au remblaiement du cercueil. Creusées dans le sens de la pente, les tranchées sont distantes les unes

PLAN
de la Ville et des Environs
de
Lausanne
Capitale du Canton de Vaud.
1824.
Chez Amedée Bastard, Libraire.
LES COURS
Petit Quchy
LAC LEMAN
Echelles
Toises de six pieds de France dont 2853 font une lieue de 20 au degré
Toises de dix pieds de Berne dont 1800 font une lieue suisse
Toises de dix pieds Vaudois faisant chacune trente mètres
Longitude de Lausanne 24.' 21." 4.'' Latitude 46.° 31.' 5."
Renvois.
a. La maison cantonale.
b. Le Collège.
c. La Cathédrale.
d. La Terrasse.
e. St. Maur
f. L'Hopital.
g. Chapelle.
h. Hôtel de Ville.
i. Eglise de St. Laurent.
k. de St. François.
l. le Belvedère.
m. la Poste.
n. le Casino.
o. le Théatre.
p. Cimetières.
r. Fontaines publiques.
Renvois.
1. Cité derrière.
2. Cité dessous.
3. Rue de l'hopital.
4. St. Etienne.
5. La Mercerie.
6. La Madeleine.
7. Chaucrau.
8. Petit St. Jean.
9. Le Pont.
10. Rue du Pont.
11. Montée St. François.
12. Rue du Pré.
13. Chemin de Bourg.
14. Escaliers du Marché.
15. de la Roche.
16. Le Petit Chêne.

→ **Fig. 2**
Lausanne – Parc de la Brouette. Cimetière en cours de fouille.
© Archeodunum SA

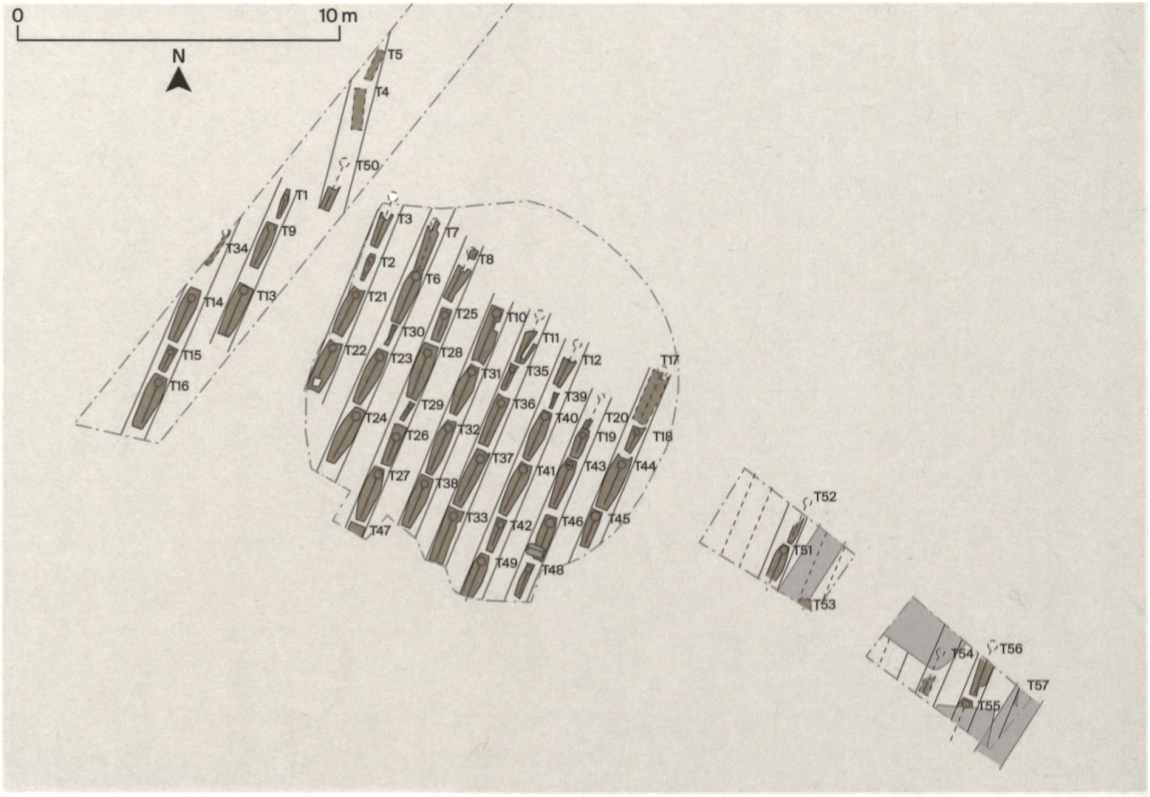

→ **Fig. 3**
Plan général des vestiges fouillés en 2017. En gris : zones perturbées par des fosses et des tranchées excavées au cours du 20e siècle.
© Archeodunum SA

des autres de 60 à 80 cm. Cet espacement ménage la possibilité de cheminer entre les lignes de sépultures.

Le choix de ce mode d'inhumation peu courant peut être expliqué par plusieurs facteurs, d'ordre démographique, sanitaire, pragmatique, voire topographique. En premier lieu, les autorités font face à la nécessité de gérer de manière efficace et rapide l'augmentation des décès, résultant de l'afflux démographique suite au développement de la ville au début du 19e siècle[5]. S'ajouterait-il à ce paramètre démographique les conséquences d'une épidémie ? Bien qu'une pandémie de choléra sévisse un peu partout dans le monde dès 1830 (l'Europe de l'ouest est touchée en 1832), le canton de Vaud est épargné par la maladie. Peut-on alors imaginer que ce système ait été mis en œuvre de manière préventive ? D'autres raisons peuvent cependant être proposées. Par exemple, la nature extrêmement compacte du sédiment encaissant rend l'excavation de fosses profondes de 150 cm minimum très difficile et pénible. Ce système permet également un gain de place non négligeable, puisque certains cercueils sont espacés d'à peine 5 cm. Finalement, la creuse de tranchées pourrait être

← **Fig. 4**
Vue de la jonction entre l'Avenue de Morges et l'Avenue d'Échallens, avec au centre la gare de Chauderon. © Frédéric Mayor, La gare du LEB, photographie, 1913, coll. Musée historique Lausanne. P.2.D.16.25.15

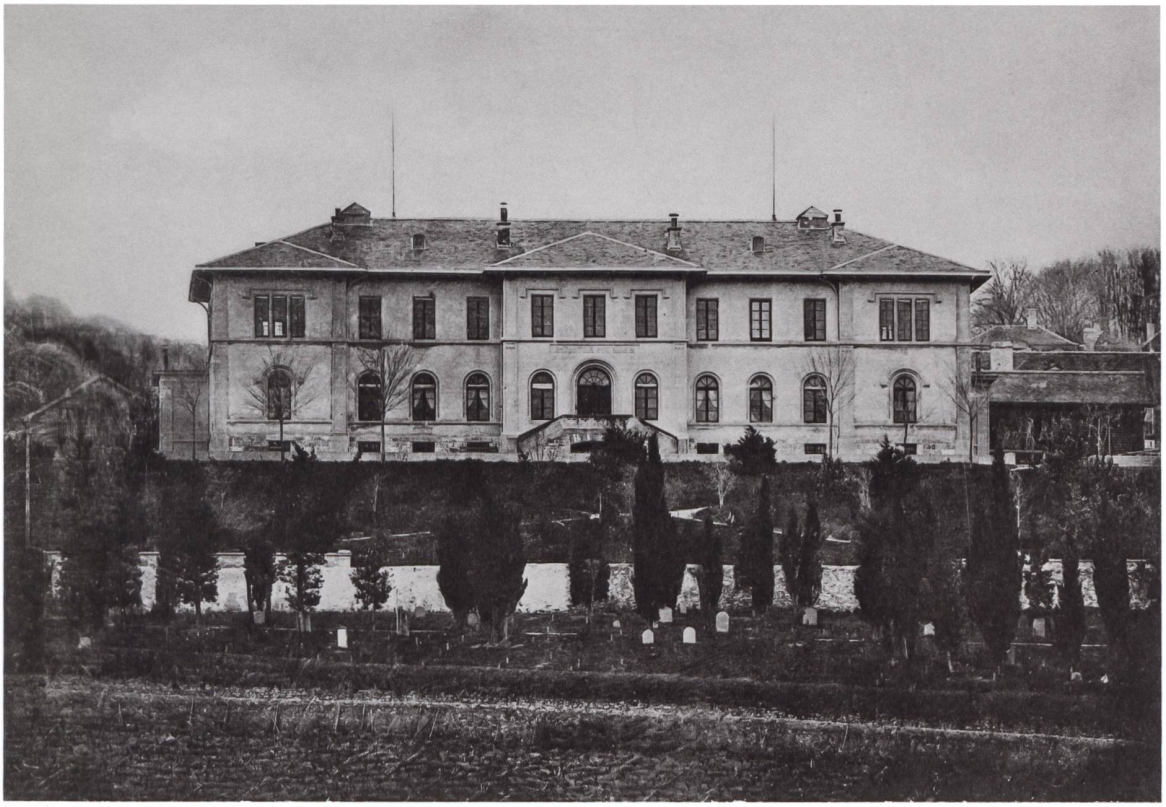

← **Fig. 5**
Vue de la façade sud de l'Asile des Aveugles (aujourd'hui Hôpital ophtalmique Jules-Gonin), avec au premier plan des vignes, puis le cimetière de Saint-Laurent. © *L'Asile des aveugles*, reproduction de Francis de Jongh d'un daguerréotype de Samuel Heer, vers 1853, coll. Musée historique Lausanne. P.1.A.1.F.27.007

une solution à la déclivité du terrain qui aurait nécessité la création de terrasses successives pour assurer l'implantation de sépultures en rangées accompagnées de leurs cheminements.

On peut néanmoins se demander si ce système est appliqué à l'entier du cimetière ou si un mode plus « conventionnel » existe dans d'autres secteurs, notamment pour les sépultures de défunts issus de familles aisées que l'on imagine généralement agrémentées de monuments funéraires. Étant donné la très faible distance observée entre la plupart des cercueils, ce procédé est en effet peu approprié à la pose de telles substructures. Alors, peut-on pour autant en déduire que l'on se trouve dans une zone dévolue à des morts de conditions modestes ? La recherche dans les documents d'archives permettra probablement de répondre à cette question.

Dans tous les cas, une photographie prise par Samuel Heer-Tschudi quelques années après l'arrêt des inhumations nous renseigne sur l'apparence des lieux. Elle met clairement en évidence la présence de stèles, de piquets et d'arbres **Fig. 5**. L'utilisation de

→ **Fig. 7**
Vue de trois sépultures en enfilade. En haut, la caisse est anthropomorphe avec un couvercle plat (T14) ; au centre, la boîte est rectangulaire avec un couvercle en bâtière aux extrémités verticales (T15) ; en bas, le cercueil est anthropomorphe avec un couvercle en bâtière aux extrémités inclinées (T16).
© Archeodunum SA

← **Fig. 6**
Tombe T33 : assemblages des deux pièces de bois situées au chevet par la technique de rainure et languette. La rainure est clairement visible en haut à droite. © Archeodunum SA

← **Fig. 8**
Tombe T23 : rainures incisées perpendiculairement au fil du bois, dans le but de cintrer la planche. © Archeodunum SA

piquets numérotés, préconisée pour tous les cimetières de la ville dès 1829, sert à pallier l'absence de monuments. Les arbres et arbustes, ou du moins une partie, ont été plantés à l'initiative des familles comme ornementation.

Du bois dans un très bon état de conservation

Notons d'emblée qu'il est extrêmement rare de trouver un ensemble funéraire réunissant autant de contenants aussi bien préservés. Chaque tombe a en effet livré les vestiges d'un cercueil cloué, dont la documentation a permis de restituer les modes de fabrication. Ils sont constitués de planches fixées entre elles par des éléments d'assemblage en fer ou, pour les pièces de petite taille aux extrémités, par la technique de rainure et languette avec encollage **Fig. 6**. De forme anthropomorphe[6], trapézoïdale ou plus rarement rectangulaire, ils sont fermés par des couvercles plats ou en bâtière[7] **Fig. 7**. La configuration anthropomorphe s'obtient en cintrant les planches latérales au moyen de rainures incisées transversalement **Fig. 8**. Les couvercles peuvent être cloués ou maintenus par des crochets. Les clous et les tiges en fer, qui sont soit forgés, soit fabriqués de manière industrielle, sont dans un (très) mauvais état de conservation. Une partie de ce mobilier n'a d'ailleurs pas pu être prélevée. Certaines observations indiquent que l'intérieur des cercueils était garni de capitonnage, de natte ou de coussin confectionnés à l'aide de végétaux.

↑ **Fig. 9**
Tombe T26 : objet en tissu, peut-être cartonné, arborant la forme d'un peigne à chignon.
© Archeodunum SA

↓ **Fig. 10**
Tombe T10 : perles en verre d'un collier porté par une défunte. Treize sont sphériques et bicolores, sept sont biseautées et monochromes.
© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne. Photo Y. André

Quelques rares objets en lien avec les défunts

En dehors des clous et des crochets, le mobilier mis au jour lors de cette campagne de fouilles est presque exclusivement lié à l'habillement des défunts. L'inventaire comprend uniquement quatre boutons en os, quatre agrafes à barbacane en bronze, un fragment de semelle de chaussure et un fac-similé de peigne **Fig. 9**. Certaines sépultures contenaient également des traces fugaces de tissus pouvant appartenir à des bonnets / coiffes, des linceuls ou des habits. Le seul bijou découvert est un collier constitué de vingt perles en verre que portait une défunte autour du cou **Fig. 10**.

Des individus inhumés particuliers ?

L'échantillon étudié comprend 53 individus issus de sépultures primaires composé de 20 immatures et 33 adultes. Des enfants de toutes les classes d'âges sont représentés, mais d'après les attendus de la démographie historique[8], il se peut qu'un certain nombre de tout-petits et particulièrement de nouveau-nés, n'aient pas été inhumés dans le secteur mis au jour. Les hommes et les femmes sont présents en proportions égales, de manière conforme à la composition d'une population naturelle. La distribution des décès par larges groupes d'âges ne pointe vers aucune anomalie majeure de recrutement. Ainsi, au sein du secteur fouillé, l'identification biologique des inhumés indiquerait, sans surprise, les décès d'une population naturelle, à l'exception de tout-petits pour lesquels l'existence d'un espace réservé peut être proposée.

Des défunts autopsiés et disséqués ?

En revanche, et il s'agit de la découverte la plus surprenante de l'étude anthropologique, l'identification d'une dizaine de cas présentant des traces de sciage ou/et de fracturation d'une ou de plusieurs régions du squelette, amène à s'interroger sur les origines de la population inhumée dans ce cimetière de Saint-Laurent. Les actes impliquant sciage ou fracturation des os peuvent être nécessités par diverses catégories d'intervention : l'acte chirurgical, l'examen du corps post-mortem (autopsie), les travaux de dissection à des fins pédagogiques mais également le prélèvement d'organe[9]. La mention de ce type d'intervention pourrait sembler anachronique, mais fait référence au prélèvement d'un cœur, par exemple, faisant l'objet d'un dépôt symbolique en un lieu différent du reste du corps (décès à l'étranger, personnes célèbres, etc.). Des gestes liés à des pratiques d'embaumement peuvent encore théoriquement être évoqués, et pourquoi pas, être réalisés en dehors du milieu médical. L'idée est de garder l'esprit ouvert, d'étudier ces restes sans *a priori* et de formuler des hypothèses sur la nature des interventions.

L'échantillon concerné est composé de personnes adultes uniquement, dont 3 femmes, 5 hommes et

2 personnes de sexe indéterminé. La majorité des individus portent des traces de plusieurs interventions. L'ouverture du crâne est celle la plus souvent pratiquée au sein de l'échantillon étudié (7 situations certaines, 1 hypothétique). Les techniques d'ouverture mises en œuvre diffèrent d'un individu à l'autre et trois moyens ont été identifiés. Le premier, « classique », a consisté à scier le crâne dans un plan horizontal sur tout le pourtour **Fig. 11**. Le deuxième type d'ouverture, toujours dans un plan horizontal, a été réalisé par fracturation. L'opérateur a appliqué une série d'impacts transmis par l'intermédiaire d'un outil de type « burin » sur tout le pourtour crânien. La trace d'un tel outil est particulièrement lisible sur le crâne de la tombe T31 **Fig. 12**. Finalement, une combinaison des deux techniques a été identifiée sur la calotte crânienne de l'individu de la tombe T53. On peut faire l'hypothèse que la scie a été utilisée pour entamer les régions les plus résistantes du crâne et la suite de l'ouverture a été pratiquée par fracturation.

Parmi les interventions pratiquées sur le squelette infra-crânien, quatre ou cinq cas de section d'un ou plusieurs membres ont été identifiés ainsi que deux cas d'ouverture du corps dans la région thoracique postérieure. L'une a été pratiquée en sectionnant les extrémités postérieures des côtes, l'autre en sectionnant les arcs postérieurs des vertèbres **Fig. 13**. À plusieurs reprises, on a pu constater que certaines parties du corps ont été soustraites à la sépulture. En effet, par exemple, sans que des traces de découpe voire de scalpel n'aient pu être décelées, les régions des avant-bras sont manquantes dans la sépulture T27, alors que les mains sont placées dans la tombe en avant des extrémités distales des humérus.

En conclusion, les gestes mis en évidence ont pu être effectués dans un intervalle péri-mortem, mais le plus souvent dans un contexte post-mortem, au vu de la localisation, de l'importance et de la nature des traces. Ainsi, en réponse à notre question initiale, une partie, au moins, des inhumés a fait l'objet d'une intervention en milieu hospitalier. Plusieurs situations peuvent être ainsi envisagées. Le site mis au jour pourrait être un cimetière d'hôpital dans son ensemble, à l'image du Spitalfriedhof de la vieille ville de Bâle, qui a été en usage de 1845 à 1868 et au sein duquel 2561 défunts ont été ensevelis (Hotz *et al.* 2012, 2015). Il se peut qu'un espace funéraire ait été réservé à une ou des institutions hospitalières au sein d'un cimetière communal ou encore que le cimetière ait été utilisé conjointement. Finalement, on peut évoquer des personnes décédées en milieu hospitalier dont la famille se charge des funérailles. Signalons que cette hypothèse rejoindrait des faits notés au sein de la collection SIMON de squelettes vaudois identifiés (Perréard Lopreno, Eades 2003)[10], mais sans source chiffrée. De nombreux cas d'ouverture de la boîte crânienne ont été observés, dont précisément plusieurs dans le cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne. Le recours aux sources historiques devrait permettre de rapidement lever ces interrogations et l'on espère qu'elles renseignent également sur les critères de sélection des personnes ayant fait l'objet d'une autopsie ou d'une dissection : dons de corps ou corps non réclamés, par exemple ? Cette information est particulièrement intéressante car elle pourrait contribuer à définir le milieu socio-économique de la population inhumée.

← **Fig. 11**
Tombe T43 : individu adulte, probablement de sexe masculin. Ouverture de la boîte crânienne par sciage.
© G. Perréard Lopreno

↙ **Fig. 12**
Tombe T31 : jeune femme. Ouverture de la boîte crânienne par percussion, probablement au moyen d'un « burin » dont l'extrémité devait avoir une section rectangulaire d'environ 1 cm de large.
© G. Perréard Lopreno

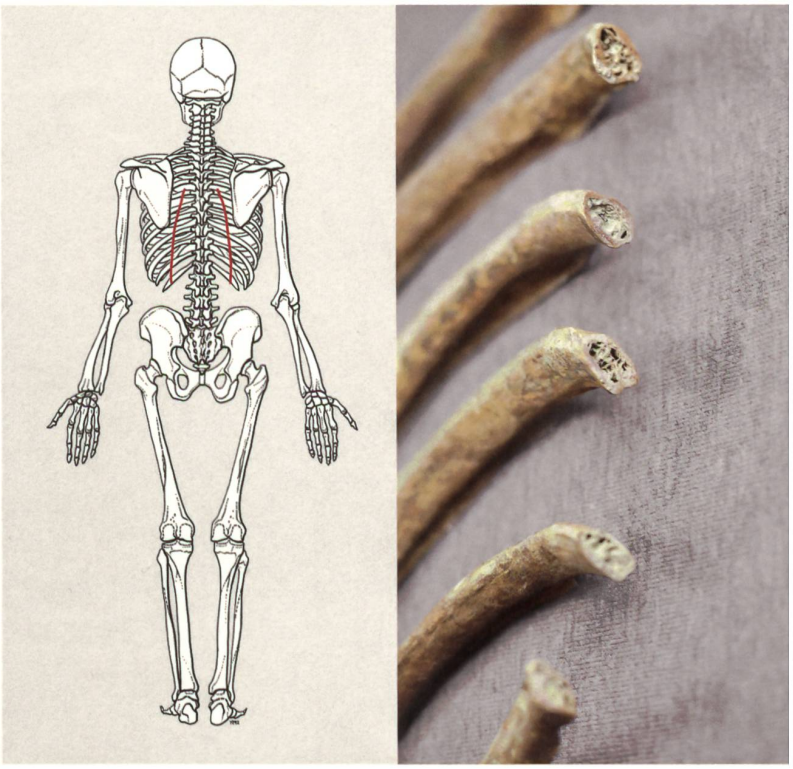

↓ **Fig. 13**
Tombe T31 : jeune femme. Schématisation et illustration des ossements sciés pour pratiquer l'ouverture postérieure de la cage thoracique (les côtes 4 à 11 ont été sciées des deux côtés et ces fragments sciés n'ont pas été retrouvés dans la sépulture).
© G. Perréard Lopreno

→ **Fig. 14**
Vue générale du squelette de la tombe T14, après la dépose du couvercle et le nettoyage des ossements.
© Archeodunum SA

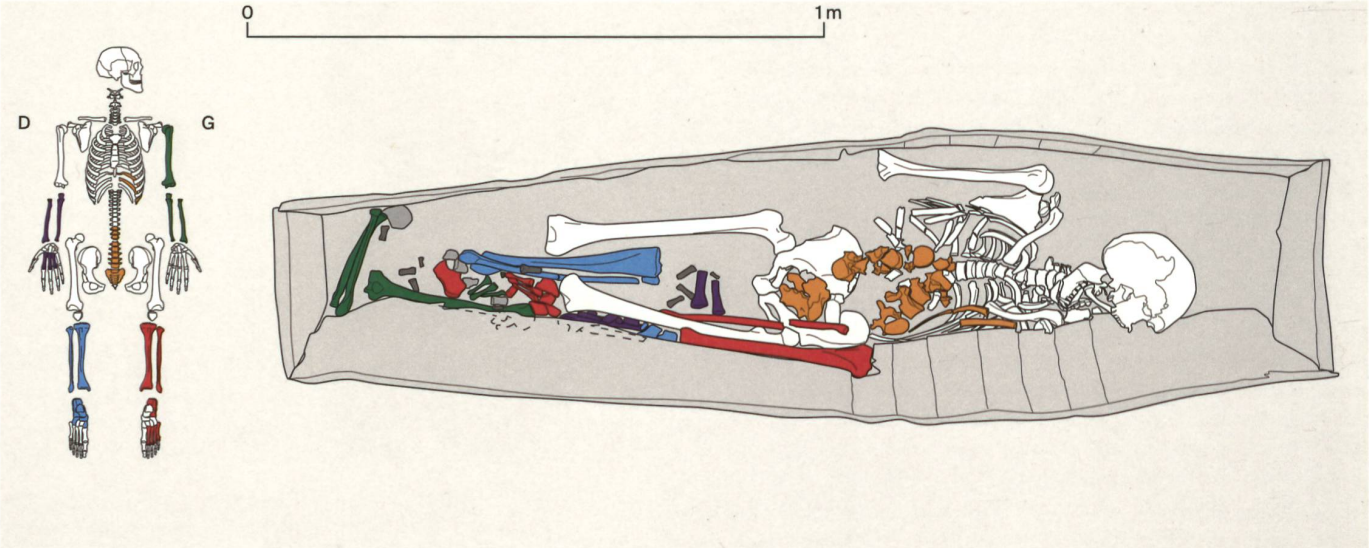

↑ **Fig. 15**
Tombe T14 : représentation des ossements déplacés avec, en regard, leur position anatomique d'origine (schéma). En orange, vertèbres et côtes ; en rouge, tibia, fibula et pied gauches ; en bleu, tibia, fibula et pied droits ; en violet, radius et ulna droits ; en vert, humérus, radius et ulna gauches ; en gris, éléments de mains et de pieds non latéralisés.
© Archeodunum SA

→ **Fig. 16**
Tombe T14 : Affaissement et dislocation partielle du couvercle.
© Archeodunum SA

Étude de cas : la tombe T14

Du point de vue de l'archéologie, les données collectées concernent avant tout le cercueil, qui est, dans ce cas-là, anthropomorphe et fermé par un couvercle plat. La comparaison des caractéristiques de chaque planche et de leur mode de fixation avec des contenants de même type indique une fabrication artisanale non standardisée.

Une fois la planche de couverture et les sédiments infiltrés retirés, le squelette offre une image contrastée **Fig. 14**. Une grande partie des ossements est restée en logique anatomique, permettant de restituer la position d'inhumation – défunt allongé sur le dos, tête vraisemblablement inclinée vers l'épaule gauche et jambes disposées en extension. Toutefois, certains os sont fortement éloignés de leur position d'origine : les membres supérieurs sont « descendus »[11] vers l'extrémité côté pieds et des portions appartenant aux membres inférieurs sont « remontées » vers la ceinture pelvienne **Fig. 15**. Si la « migration » vers le bas peut découler des lois de la pesanteur, le mouvement « ascensionnel » est plus difficilement explicable. Alors que s'est-il passé ? Ces mouvements sont-ils tous attribuables à une décomposition en espace vide ? Et peut-on restituer la chronologie des évènements avant le colmatage du cercueil et l'affaissement complet de la planche de couverture ?

Sous le poids du comblement de la tranchée, le couvercle a commencé à ployer à l'intérieur de la caisse, en se disloquant **Fig. 16**. La jonction entre la planche de fond et les parois latérales, cintrées et évasées, a aussi cédé sous la pression des sédiments. De ce fait, la base des planches latérales s'est déplacée vers l'intérieur et vers le haut. Précisons que ce mouvement est beaucoup plus prononcé à gauche et que la paroi exerce une contrainte latérale sur le crâne et le coxal gauche, ainsi qu'une compression verticale sur l'humérus gauche et une partie de l'avant-bras droit. Également soumis à une forte poussée, l'élément situé au chevet a plié vers l'intérieur **Fig. 17**. Cette désagrégation partielle du contenant a permis une entrée lente de sédiments sous forme de boue, par le haut et par les côtés. Ce dépôt, éventuellement combiné à des vestiges de textile, a bloqué des éléments légers comme la clavicule droite et la majorité des côtes. Le cercueil s'est par la suite rempli d'eau, dont la stagnation plus ou moins longue a provoqué des perturbations, notamment au niveau des vertèbres lombaires et du sacrum. Mais ce phénomène de flottaison suffit-il à entraîner les déplacements de grande ampleur et parfois à contre-courant qui affectent des ossements plus volumineux, et par conséquent plus lourds, comme l'avant-bras droit, le bras gauche et les ensembles tibias/fibulas/pieds ? Surtout si l'on admet qu'à ce moment-là, des contentions ligamentaires et/ou musculaires persistent, maintenant ces os en logique anatomique.

La taphonomie seule peine à expliquer ces mouvements. Il faut par conséquent se tourner vers d'autres hypothèses, et plus précisément, vers des manipulations anthropiques pratiquées dans le cadre d'autopsies ou de dissections anatomiques. En effet, plusieurs traces d'interventions post-mortem ont été identifiées sur le squelette de cette tombe T14, un homme d'âge mature. L'avant-bras droit a été sectionné **Fig. 18A** et le rachis ouvert postérieurement de la 7e vertèbre cervicale jusqu'à la 2e vertèbre lombaire **Fig. 18B**. Dès lors, on peut se demander, par exemple, si le déplacement si important du bras gauche ne pourrait pas s'expliquer par le fait qu'il était détaché du corps au moment de l'inhumation **Fig. 14**. Aucune trace de scalpel n'a toutefois été détectée macroscopiquement dans cette région anatomique.

Dans un tout autre registre d'informations, la dentition de cette personne présente des particularités d'usure. Plusieurs encoches régulières, avec polissage des surfaces occlusales ont été identifiées. Une première encoche peut être distinguée du côté gauche, impliquant la première prémolaire et la canine ainsi que les dents opposées du maxillaire, et deux autres sont présentes du côté droit **Fig. 18C**. La forme et la localisation des usures font en premier lieu penser à un assidu fumeur de pipe. Plusieurs cas de traces similaires ont été publiés en Suisse dont un personnage de la vieille ville de Bâle inhumé au début du 19e siècle, surnommé Theo, qui a par ailleurs fait l'objet d'une recherche anthropo-historique tout à fait exceptionnelle (Hotz *et al.* 2010).

← **Fig. 17**
Tombe T14 : Paroi au chevet pliée vers l'intérieur et base de la paroi latérale poussée vers l'intérieur.
© Archeodunum SA

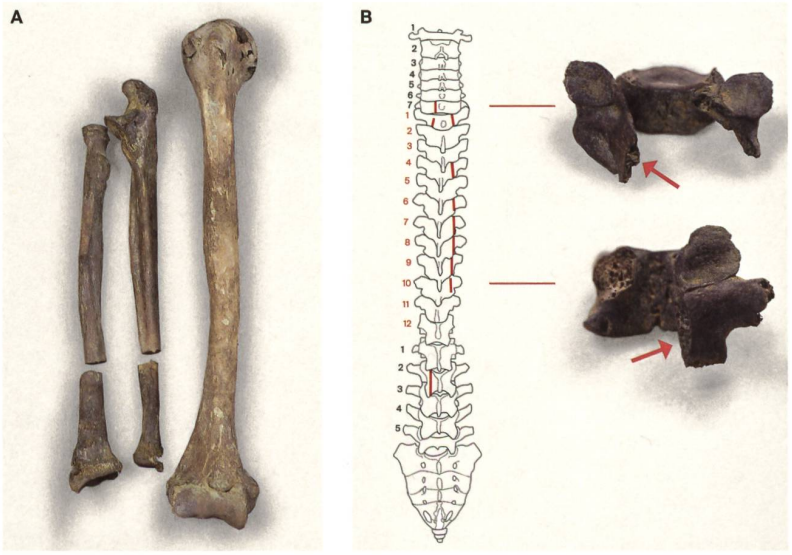

↓ **Fig. 18**
Tombe T14 : homme âgé au décès de moins de 50 ans.
A Section des radius et ulna droits. La main est présente dans la sépulture.
B Ouverture postérieure (à la scie) du rachis, traces identifiées de la cervicale C7 jusqu'à la vertèbre lombaire L2. Contexte d'autopsie ou dissection.
C La dentition présente des particularités d'usure. Plusieurs encoches régulières, avec polissage des surfaces occlusales ont été identifiées : une sur le côté gauche et deux autres du côté droit. La forme et la localisation des usures font en premier lieu penser à un fumeur de pipe.
© G. Perréard Lopreno

→ **Fig. 19**
Dégagement, photographie et prélèvement des défunts de l'ancien cimetière de Saint-Laurent.
© O. Eliasz

De l'intérêt de fouiller des tombes modernes

D'un point de vue archéologique et anthropologique, la période du 19e siècle reste largement méconnue pour le territoire vaudois, et plus généralement, pour la Suisse occidentale. Malgré une certaine proximité temporelle, nos connaissances concernant le domaine funéraire, l'état sanitaire et les conditions bio-environnementales des populations de cette époque s'avèrent très partielles. Les traditions et l'ensemble des gestes entourant les morts sont restitués par des généralités communément admises, mais les aspects individuels et régionaux sont peu, voire pas documentés. À la lecture des règlements, l'organisation et la gestion des cimetières semblent strictement régies par des lois cantonales, mais la réalité archéologique démontre l'existence de variantes à la norme.

Loin d'être figée, la tombe est une structure complexe qui évolue au cours du temps, en fonction de facteurs endogènes et exogènes – putréfaction du corps et des différents aménagements en matériaux périssables, environnement sec ou humide, composition chimique des sédiments encaissants, etc. L'image perçue au moment de la fouille est parfois très éloignée de la réalité de la mise en place de la sépulture. La plupart du temps, l'archéologie peine à restituer les aménagements en matériau périssable entourant le défunt – contenant, linceul, vêtement, coussin, etc. Il est également difficile de spécifier l'ordre dans lequel la dislocation et/ou la disparition de ces éléments s'effectue et quel impact elles peuvent avoir sur le cadavre. Dans le cas du cimetière de Saint-Laurent, l'excellente conservation du bois offre non seulement la possibilité de connaître les techniques de fabrication des cercueils et d'aborder des réflexions sur la standardisation ou la spécialisation (ou non) de cet artisanat, mais permet aussi d'observer la manière dont se dissocient les planches et les éventuelles conséquences de cette désagrégation sur les ossements. En l'absence des matières périssables, la présence d'un aménagement ne peut généralement être mise en évidence que par la détermination de l'espace dans lequel s'est décomposé le cadavre. Celui-ci, vide ou colmaté, est alors établi au moyen des méthodes archéothanatologiques **Encadré**. Le déplacement d'ossements hors du volume du corps ou de grande ampleur, ainsi que la dislocation de certaines articulations, sont les principaux arguments témoignant d'une décomposition en espace vide. Sur le site du parc de la Brouette, la préservation systématique des cercueils garantit indiscutablement l'espace vide. Si les déplacements d'ossements et les déconnexions articulaires ont été enregistrés pour valider le raisonnement, l'intérêt principal de cette intervention réside dans ce constat d'espace vide, qui a permis de se focaliser sur la recherche d'indices *a contrario*, qui pourraient être pris pour des indications de colmatage ou de pillage. L'étude de ces données doit aboutir à une meilleure compréhension de ces phénomènes lorsque l'espace de décomposition n'est pas directement observable (et doit être prouvé), afin de pouvoir l'appliquer à d'autres contextes.

Le grand intérêt de l'étude d'un cimetière moderne est que les résultats anthropologiques et les hypothèses interprétatives peuvent être confrontés et enrichis à la lumière des sources historiques. Cette situation est à la fois un enjeu, une mise à l'épreuve, et une opportunité de validation des approches méthodologiques. L'anthropologie biologique bénéficie depuis une ou deux décennies de l'essor des sciences forensiques, dédiées spécifiquement aux populations contemporaines et des importants moyens de recherche engagés par cette discipline. Toutefois, l'étude des populations anciennes nécessite aussi de s'appuyer sur des référentiels de populations antérieures aux spectaculaires évolutions sanitaires initiées par l'introduction de la vaccination. L'anthropologie historique est un volet d'études majeur et incontournable. Les archives conservées

de ce cimetière, dont le registre des décès, laissent envisager la possibilité d'identifier certains inhumés et de participer à la constitution d'un nouvel échantillon de squelettes référencés dans la continuité des travaux qui ont abouti à la création de la collection SIMON. Les vestiges mis au jour, entendus comme des archives biologiques, sont ainsi les témoins d'une ville de Lausanne, au cœur de la création et du développement des institutions académiques et des centres de soins.

Grâce à l'état de conservation des vestiges, cette intervention a déjà livré une importante somme de connaissances archéologiques, taphonomiques et anthropologiques. Si les apports principaux de cette opération concernent assurément le 19e siècle, l'étude de l'ensemble des données collectées doit contribuer à mettre en place ou à affiner des référentiels, applicables aux époques antérieures. Cette recherche pluridisciplinaire, englobant également une confrontation des observations récoltées sur le terrain et des résultats de l'étude anthropologique biologique aux archives historiques conservées, a pour but une meilleure compréhension du domaine funéraire.

L'archéothanatologie en bref

Développée par Henri Duday, cette approche privilégie l'examen minutieux des restes osseux sur le terrain et l'enregistrement des phénomènes liés à la taphonomie du cadavre afin de permettre la caractérisation des gestes funéraires (Duday 2009 ; Duday 2012). Elle se concentre sur la mise en évidence des modifications de la position des ossements relativement à la disposition anatomique initiale d'un corps vivant compte tenu des caractéristiques de la fosse d'inhumation. Ces informations servent à préciser dans quel milieu, vide ou comblé, le cadavre s'est décomposé, en montrant par exemple l'influence du contenant sur le squelette (désagrégation des planches, mouvements vers l'intérieur), les conséquences d'infiltrations de sédiments (surélévations, déplacements), la présence d'eau (phénomènes de flottaison), etc. La démarche vise ainsi à restituer le mode d'inhumation, la position originale du corps, la présence et l'agencement des pièces d'habillement, de parure ou d'offrandes et à définir l'architecture de la tombe.

Notes

1 Acronyme de la ligne ferroviaire reliant **L**ausanne – **É**challens – **B**ercher.

2 Dans le domaine funéraire, la taphonomie est l'étude des processus de décomposition des restes organiques. Dans un sens plus large, c'est l'étude de l'enfouissement ou science des lois de l'enfouissement.

3 Document issu des archives communales de Lausanne : AVL Série A (Écoles) RF 009/002.

4 La dernière inhumation a lieu le 6 septembre 1841 (©AVL B2 306/14/3/180).

5 Les principaux facteurs du développement de la ville de Lausanne sont, outre sa nouvelle fonction de capitale cantonale, le tourisme et les écoles privées. Bien que l'industrialisation fasse son apparition, elle reste peu importante dans la première moitié du 19e siècle.

6 Contenant dont le plan tend à épouser la forme du corps (ovale, rétréci à la tête et aux pieds).

7 Couvercle constitué de deux éléments agencés en forme de « toit ».

8 Afin d'être en mesure d'évaluer la représentation des classes d'âge relativement aux décès attendus dans une population naturelle, les résultats sont confrontés à des standards de démographie préindustrielle (Séguy *et al.* 2011). L'exercice a pour but de mettre en évidence d'éventuelles anomalies notables de recrutement, puisqu'en raison de la petite surface excavée du cimetière, on peut s'attendre à une répartition aléatoire des décès qui ne refléterait pas la réalité démographique de l'époque d'inhumation. Les quotients de mortalité calculés pour chacune des classes d'âges des immatures reportés sur l'intervalle possible de mortalité des standards préindustriels permettent de mettre en évidence une sous-représentation de la classe 0 an, et plus particulièrement des périnatals.

9 Bien que des « anatomies » (dissections) publiques aient été déjà pratiquées dès la 1re moitié du 18e siècle à Lausanne, l'enseignement officiel et régulier de la médecine ne sera effectif qu'à la fin du 19e siècle (Saudan 1991, p. 72–92). Dès 1804, les médecins vaudois demandent aux autorités de créer une école de médecine, cependant il faut attendre 1890 pour que la Faculté voie le jour. Au cours du 19e siècle, quelques cours sont dispensés par la Faculté de Lettres et de Sciences, ainsi que par la Faculté de Droit.

10 Il s'agit d'une série de 495 squelettes prélevés dans des secteurs désaffectés de la première moitié du 20e siècle dans les cimetières de 27 communes vaudoises.

11 Les tombes ont été implantées en suivant une déclivité d'environ 15% (tête au point haut, pieds au point bas).

Bibliographie

- Duday 2009
  Henri Duday, *The Archaeology of the Dead: Lectures in Archaeothanatology*, Oxford, 2009.
- Duday 2012
  Henri Duday, « L'archéothanatologie : une manière nouvelle de penser l'archéologie de la Mort », in Sophie A. de Beaune, Henri-Paul Francfort (dir.), *L'archéologie à découvert : Hommes, objets, espaces et temporalités*, Paris, 2012.
  www.books.openedition.org/editionscnrs/11241.
- Grandjean 1981
  Marcel Grandjean, *Lausanne : villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise, Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, t. 4, Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse, vol. 71, Bâle, 1981.
- Hotz *et al.* 2010
  Gerhard Hotz, Lucas Burkart, Kaspar von Greyerz (éd.), *Theo der Pfeifenraucher : Leben in Kleinbasel um 1800*, Bâle, 2010.
- Hotz *et al.* 2012
  Gerhard Hotz, Hubert Steinke, « Knochen, Skelette, Krankengeschichten. Spitalfriedhof und Spitalarchiv – zwei sich ergänzende Quellen », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 112, 2012, p. 105–138.
- Hotz *et al.* 2015
  Gerhard Hotz, Till Scholz, « Vom Reb- zum Gottesacker: die Geschichte des Areals St. Johanns-Park », *AS*, 38, 2015, 2, p. 52–55.
- Perréard Lopreno, Eades 2003.
  Geneviève Perréard Lopreno, Suzanne Eades, « Une démarche actualiste en paléoanthropologie : la collection de squelettes de référence », in Marie Besse, Laurence-Isaline Stahl Gretsch, Philippe Curdy (éd.), *ConstellaSion : hommage à Alain Gallay*, CAR, 95, Lausanne, 2003, p. 463–472.
- Ribeiro, Lüthi 2010
  André Ribeiro, Dave Lüthi, « Notre demeure éternelle. Histoire et forme du cimetière protestant : l'exemple vaudois », *Société d'histoire de l'art en Suisse*, 3, 2010, p. 1–11.
- Saudan 1991
  Guy Saudan, *La médecine à Lausanne du XVIe au XXe siècle*, Faculté de médecine de l'Université de Lausanne et Édition du Verseau, Denges, 1991.
- Séguy *et al.* 2011
  Isabelle Séguy, Luc Buchet, avec des collaborations de Arnaud Bringé et Magali Belaigues-Rossard, *Manuel de paléodémographie*, Paris, 2011.